

CMQ-72009-001

Séance du 6 novembre 2025

R É S O L U T I O N
2025-013

**REMPLACEMENT TEMPORAIRE (AGENTE À LA RÉCEPTION) ET HEURES
D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2025, la Présidente par intérim de la Commission a désigné Sandra Bilodeau et Valérie Haince, membres de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'agente à la réception de la Municipalité est absente depuis le 15 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer une ouverture minimale du bureau municipal pour rendre l'hôtel de ville accessible aux citoyens et assurer un service téléphonique;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale par intérim en date du 4 novembre 2025, proposant une réorganisation du travail de certaines employées de la Municipalité, l'embauche d'une nouvelle ressource et une modification des heures d'ouverture du bureau municipal et les taux horaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE RENDRE accessible l'hôtel de ville et de donner un service téléphonique aux citoyens, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h.

D'AFFECTER madame Liette Rivard à l'accueil du bureau municipal du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h, pendant l'absence de l'agente à la réception.

D'AFFECTER madame Geneviève Croteau-Gilbert à diverses tâches administratives, pendant l'absence de l'agente à la réception.

D'EMBAUCHER madame Josée Corriveau afin de soutenir l'administration municipale à compter du 10 novembre 2025, à raison de 8 heures par semaine.

DE FINANCER les dépenses reliées au versement de ces salaires à partir du poste budgétaire *02 13000 141 – Salaire régulier Gestion financière.*

Sandra Bilodeau
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l’original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président